Ecole Supérieure Bois-Cerf CESU
Soins ambulanciers

# Formation en soins ambulanciers
## Volée ES 10
## Planning 2011-2012

1006 Lausanne

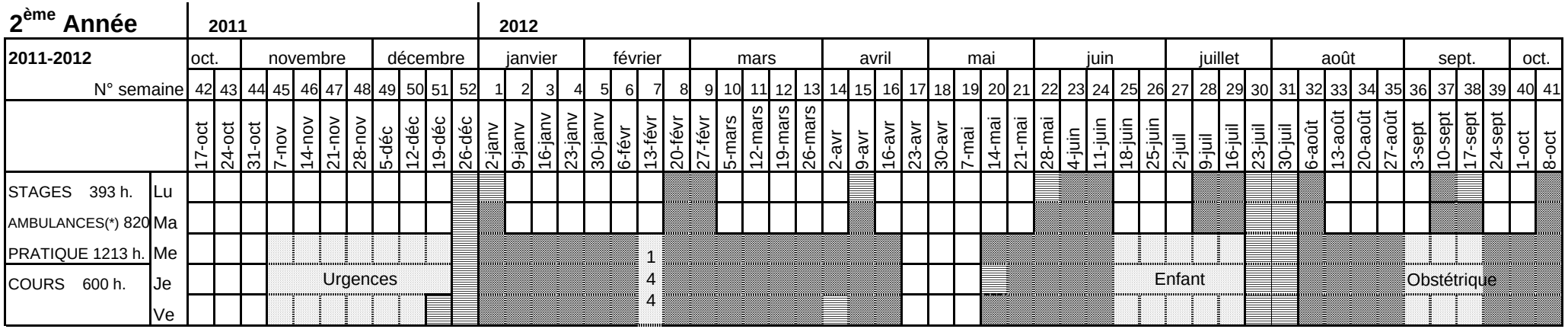


(*) durée minimum, dépend des horaires en vigueur dans les services d'ambulances

= pratique en service d'ambulances (horaire en vigueur dans le service)

= cours 35 h. par semaine

= stages spécifiques (horaire selon le lieu de stage)

= vacances

**NB. :** Les dates de stages spécifiques seront individuelles et ne figurent ici qu'à titre indicatif.

Les stages spécifiques peuvent se dérouler 3 jours par semaine en alternance avec les cours ou 5 jours par semaine en l'absence de cours.

**Les dates de la 2ème année sont en principe définitives.**